

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 07 FEVRIER 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13
Date de la convocation : 30/01/2025 Date d'affichage : 30/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE (arrivé à 20h16 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (arrivé à 20h18 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Raphaël MABBOUX, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX.

Absent(es) : M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Thibault PUGNAT (pouvoir à M. François PARIS), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à Mme Adeline HENNICHE)

Secrétaire de séance : M. Fabrice DEVERLY

Délibération du Conseil Municipal n°2025-015

BUDGET PRINCIPAL 2025

- Prise en charge du déficit du budget centre village 2025

Afin de combler ces pertes pour le budget centre village, Madame Christine BURNIER-FRAMBORET propose alors à l'Assemblée de verser, depuis le budget principal 2025, une participation au budget annexe centre village 2025, à hauteur de **10.000 euros** correspondant au manque à gagner 2025.

Ce versement se traduit par les écritures comptables suivantes :

Au budget principal 2025 :

Dépense de fonctionnement : c/65821 - *Déficit des budgets annexes à caractère administratif* : 10.000 €

Le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

ACCEPTE la prise en charge du déficit du budget annexe Centre village 2025 par le budget principal à hauteur de 10.000 euros ;

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire les crédits budgétaires 2025 aux comptes correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 10 février 2025
Le Maire
M. François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le : 13 FEV. 2025
Affiché le : 13 FEV. 2025

Le Secrétaire de Séance,
M. Fabrice DEVERLY

A blue ink signature of M. Fabrice DEVERLY is written over the text 'Le Secrétaire de Séance, M. Fabrice DEVERLY'.